

COMPTE RENDU CONSEIL DE COMMUNAUTE 11 MAI 2021

Date de Convocation
05/05/21

L'an Deux Mille Vingt et Un

Le 11 mai, à 20 H 30

à Guécelard

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur FRANCO.

Etaient présents :

En exercice : **46**
Présents : **27**
Votants : **44**

M^{mes} ALINE, BAYER, BOURNEUF COURTABESSIS, BRETON, CORBIN, COUET, DELAHAYE, EL IRARI, FERRAND, GARNIER, HARDOUIN, LE BLAY (suppléante), LEBATTEUX, MENAGE, MOUSSAY, QUEANT, RIOLE, ROGER, SCHMITT, SURUT, TAUREAU.

MM. d'AILLIERES, AVIGNON, BERGUES, BOISARD, BOURMAULT, BRETON, CHALUMEAU, CORBIN, COYEAUD, DESPRES, FABUREL, FONTAINEAU, GARNIER, JARROSSAY, HEULIN, LECERF, LEPROUX, LERUEZ, MAZERAT, MECHE, PANETIER, PAVARD, PIERRIEAU, TELLIER, VIOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

MM. BOISARD, MECHE, Mme ALINE donne pouvoir à M. COYEAUD, Mme BAYER à M. LEPROUX, Mme BOURNEUF COUTEBASSIS à M. CHALUMEAU, Mme BRETON à M. d'AILLIERES, Mme EL IRARI à Mme CORBIN, Mme FERRAND à M. MAZERAT, Mme GARNIER à M.TELLIER, Mme LEBATTEUX à Mme HARDOUIN, Mme RIOLE à Mme MOUSSAY, Mme ROGER à M. MAZERAT, Mme SURUT à M. FABUREL, M. BRETON à M. d'AILLIERES, M. CORBIN à Mme QUEANT, M. DESPRES à M. PAVARD, M. FONTAINEAU à M. CHALUMEAU, M. LECERF à Mme COUET, M. PIERRIEAU à Mme MOUSSAY.

Secrétaire de séance : M. CHALUMEAU Jacky.

Etaient également présents : Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des Services, et Mme LANCIEN Delphine, Rédactrice.

OBJET : Budget général - Approbation du compte administratif 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-5 et L5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral du 02 septembre 2020 portant dissolution du S.I.A.E.P. Cérans-Foulletourte-Oizé-Parigné le Polin,

Vu l'article 7 du protocole de dissolution établi par le SIAEP annexé dans l'arrêté préfectoral ci-dessus mentionné,

Vu les transferts à opérer de trois emprunts à taux fixe vers la Communauté de communes, aux caractéristiques suivantes (au 31/12/2018) :

Organisme prêteur	Numéro du crédit	Capital restant dû	Périodicité	Taux du crédit	Date de début	Date de fin
Caisse d'épargne	0434011	185 660,40 €	Semestrielle	5,00%	25/03/2003	25/09/2022
Crédit Agricole	060429	643 520,00 €	Annuelle	4,28%	15/12/2008	15/12/2035
Crédit Mutuel	00383781439	95 000,00 €	Trimestrielle	3,68%	05/07/2013	05/04/2028

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les transferts desdits emprunts vers le Budget Assainissement collectif de la Communauté de communes et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Ressources humaines – Ratios promus promouvables 2021

Compte tenu des possibilités d'avancement de grade des agents de la Communauté de communes, conformément aux lignes directrices de gestion établies pour les années 2021-2022,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 22 avril 2021 et du 5 mai 2021,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ✓ Promouvoir les agents intercommunaux au titre de l'année 2021 comme suit :

Grade d'origine	Grade d'accès	Nbre d'agent(s) promouvables(s)	Ratios (% ou fraction)	Nbre d'agent(s) promu(s)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0%	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	100%	1 agent au 01/01/2021 suite à réussite examen professionnel

- ✓ Créer un poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe au 01/01/2021 à temps complet (35H hebdomadaires) et supprimer un poste d'Adjoint d'animation à temps complet (35H hebdomadaires) laissé vacant au 01/01/2021.

OBJET : Ressources humaines – Petite enfance – Modification de l'organisation du service petite enfance multi-accueil

Vu le départ pour mutation de la Responsable du multi-accueil de Cérans-Foulletourte « A petits pas... », une réflexion a été menée dans l'optique d'améliorer la gestion des deux structures multi-accueil.

L'objectif de la réorganisation proposée est d'accorder plus de temps administratif, de développer l'harmonisation des fonctionnements avec une responsabilité partagée sur les deux sites et d'harmoniser les temps de gestion administrative sur les postes concernés.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 avril 2021,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ✓ Supprimer le poste de Responsable du multi-accueil « Le Valanou » créé par délibération du 15 avril 2014.
- ✓ Supprimer le poste de Responsable du multi-accueil « A petits pas... » créé suite à l'arrivée de la Commune de Cérans-Foulletourte par délibération du 21 décembre 2017.
- ✓ Créer un poste de Responsable des multi-accueils, de publier la vacance de poste selon les caractéristiques principales suivantes :

- Missions :

- Concevoir, animer, mettre en œuvre et évaluer le projet d'établissement et le projet pédagogique sur les deux sites.
- Assurer le pilotage de l'activité des deux établissements et le management d'une équipe de 11 agents.
- Garantir et améliorer l'accueil des familles et des enfants.

- Conditions d'emploi :

- Cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants, grades d'Educateur de Jeunes Enfants et d'Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle.
- Temps de travail : Temps complet 35 heures hebdomadaires avec des cycles de travail de plus ou moins 1 heure par semaine.

- Date d'effet : 1^{er} septembre 2021.

✓ Créer un poste d'Educateur(trice) de Jeunes Enfants, publier la vacance de ce poste et lancer le recrutement selon les principales caractéristiques suivantes :

- Missions :

- ⇒ Veiller à l'application du projet d'établissement et des projets pédagogiques en collaboration avec la Responsable des multi-accueils.
- ⇒ Accueillir et accompagner les familles.
- ⇒ Accueillir des enfants de 3 mois à 4 ans en veillant à leur sécurité physique et psychique.

- Conditions d'emploi :

- ⇒ Cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants, grade d'Educateur de Jeunes Enfants,
- ⇒ Temps de travail : Temps complet 35 heures hebdomadaires avec des cycles de travail de plus ou moins 1 heure par semaine.

- Date d'effet : 1er septembre 2021.

✓ Augmenter le temps de travail de deux heures hebdomadaires sur le poste d'Adjoint(e) au « Valanou » conduisant à un poste à temps complet aux caractéristiques principales suivantes :

- Missions : Travail en étroite collaboration avec la directrice de la structure sur différentes missions :

- ⇒ Gestion du personnel (administrative, congés, planning, entretiens, organisation du travail, dynamique d'équipe, réunion d'équipe, gestion des relations).
- ⇒ Gestion budgétaire (prépare et transmet les commandes auprès des prestataires et veille à la gestion des stocks).
- ⇒ Accueil des familles (écoute et accompagne les familles dans leur spécificité, veille à l'application du projet pédagogique et participe à son évolution, veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité de l'établissement, organise et anime des réunions de parents).

- Conditions d'emploi :

- ⇒ Cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants, grade d'Educateur de Jeunes Enfants,
- ⇒ Temps de travail : Temps complet 35 heures hebdomadaires avec des cycles de travail de plus ou moins 1 heure par semaine,

- Date d'effet : 1^{er} septembre 2021.

OBJET : Ressources humaines – Education – Crédation d'un poste d'Assistant(e) administratif(ve)

Vu le besoin en temps administratif supplémentaire exprimé pour les services Petite enfance, Enfance et Jeunesse,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Assistant(e) administratif(ve), à temps complet, entre les trois services, selon les caractéristiques principales suivantes :

✓ Missions :

- Être l'interlocuteur privilégié des familles sur les modes d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse.
- Assurer la gestion des familles et des enfants via le logiciel dédié.
- Assister les responsables dans le suivi et la gestion administrative des services petite enfance, enfance et jeunesse.

✓ Conditions d'emploi :

- Cadre d'emploi des Adjoints administratifs : grades Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe / Cadre d'emploi des Rédacteurs, grade de Rédacteur.
- Temps de travail : Temps complet.

✓ Poste à pourvoir au 15 juillet 2021.

OBJET : Ressources humaines – Service commun communication – Crédation d'un poste d'Assistant(e) de communication

Dans le cadre de la création du service commun de communication,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Assistant(e) de communication à temps complet, selon les caractéristiques principales suivantes :

✓ Missions :

- Participer à la conception, à la mise en œuvre des actions et supports de communication (interne et externe) et des événements.
- Participer à la production des contenus de communication.

✓ Conditions d'emploi :

- Cadre d'emploi des Adjoint administratifs : grades d'Adjoint Administratif, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- Temps de travail : Temps complet 35 heures hebdomadaires.

✓ Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2021.

OBJET : Ressources humaines – Service commun communication – Crédation d'un poste d'Assistant(e) de communication

Dans le cadre de la création du service commun de communication,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste de Chargé(e) de communication à temps complet, selon les caractéristiques principales suivantes :

✓ Missions :

- Contribuer à la définition des orientations en matière de communication.
- Développer la création, la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication. Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication (interne et externe) et des événements.
- Seconder le Responsable communications et le remplacer lorsqu'il est absent.

✓ Conditions d'emploi :

- Cadre d'emploi des Rédacteurs : grades de Rédacteur, Rédacteur principal de 2^{ème} classe et Rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- Temps de travail : Temps complet 35 heures hebdomadaires.

✓ Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2021.

OBJET : Ressources humaines – Crédation d'un poste de Responsable achats

Afin de professionnaliser la fonction achats,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste de Responsable Achats à temps complet, selon les caractéristiques principales suivantes :

✓ Missions :

- Participer à la définition de la stratégie d'achat de l'établissement ainsi qu'à son évolution et la mettre en œuvre.
- Créer, gérer et piloter le service achat.
- Conseiller et assister les services dans l'évaluation et la définition du juste besoin dans une logique de performance globale des achats.

✓ Conditions d'emploi :

- Cadre d'emploi des Rédacteurs : grades de Rédacteur, Rédacteur principal de 2^{ème} classe et Rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- Temps de travail : Temps complet 35 heures hebdomadaires.
- Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2021.

OBJET : Ressources humaines – Ecole de musique – Modification du temps de travail de trois postes d'enseignant (spécialité Dumiste, Chants musiques actuelles, Clavier musiques actuelles)

Suite à la mutation d'un agent titulaire d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique (A.E.A.) intervenant en milieu scolaire « Dumiste » (20h/20h hebdomadaires), les missions liées à ce poste ont été réparties sur plusieurs enseignants, comme suit :

- 16h d'interventions en milieu scolaire poste de « Dumiste »,
- 2h « Ateliers vocaux » poste d'enseignante Chant et musiques actuelles (9h/20h hebdomadaires),
- 1h « Orchestre à l'école » poste d'enseignante Clarinette (cette heure a permis de compenser une perte d'élèves),
- 1h « Du vent dans les cordes » poste d'enseignant batterie (cette heure a permis de compenser une perte d'élèves).

Un autre agent « Dumiste », à temps non complet, assure également des interventions en milieu scolaire à raison de 5h30 / 20 h hebdomadaires.

Il vous est proposé que la mission de Dumiste soit assurée principalement par un agent à temps complet, 16h du poste mentionné en 1^{er} et 4h du poste à temps non complet mentionné en 2^{ème}.

Cette proposition entraîne la diminution du temps de travail du poste de « Dumiste » à temps non complet (passage de 5h30 à 1h30 hebdomadaires).

Vu la diminution du temps de travail supérieure à 10%,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 avril 2021 sur cette diminution du temps de travail,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la suppression du poste « Dumiste » à 5h30 / 20h hebdomadaires et la création d'un poste « Dumiste » à 1h30 / 20h hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2021.

Par ailleurs, avec le redéploiement des missions du poste de « Dumiste » à temps complet, il vous est proposé l'augmentation du temps de travail du poste d'enseignant, spécialité Chants musiques actuelles (passage de 9h à 11h hebdomadaires).

Vu l'augmentation du temps de travail supérieure à 10%,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 avril 2021 sur cette augmentation du temps de travail,

Vu l'accord de l'agent concerné,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la suppression du poste Chants musiques actuelles à 9h / 20h hebdomadaires et la création d'un poste Chants musiques actuelles à 11h / 20h hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2021.

Enfin, il vous est proposé l'augmentation du temps de travail du poste Clavier musiques actuelles » à 7h / 20 h hebdomadaires.

Ce poste a été créé à 6h hebdomadaires et vu l'évolution constante des inscriptions dans cette spécialité depuis trois ans (+ 0,5h en 2018-19, + 1,50h en 2019-20 et + 3,5h en 2020-21), il vous est proposé une augmentation du temps de travail de 1h par semaine.

Vu l'augmentation du temps de travail supérieure à 10%,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 avril 2021 sur cette augmentation du temps de travail,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la suppression du poste de clavier musiques actuelles à 6h / 20h hebdomadaires et la création d'un poste de clavier musiques actuelles à 7h à compter du 1^{er} octobre 2021.

OBJET : Economie – ZA Actival / Les Clottées – Vente d'une parcelle

Les Ets Bobet sont présents sur la ZA les Clottées à Voivres près le Mans depuis 1999. Cette entreprise familiale est spécialisée dans la conception et fabrication de charpentes métalliques et de bâtiments en kits.

L'entreprise connaît ainsi une croissance importante de son activité qui s'accompagne d'un besoin de disposer l'espace pour entreposer les ossatures métalliques des bâtiments et permettre la circulation autour avec des engins de levage. Par ailleurs, la société a accru ses capacités de production avec la ligne automatisée et doit disposer d'un stock suffisant pour optimiser la production.

Dans un second temps (fin 2021/début 2022), le souhait est d'internaliser l'activité pliage, actuellement sous traitée à 100%. Celle-ci nécessitera la réalisation d'un bâtiment de 800 m², l'achat d'une cisaille et d'une presse plieuse à commande numérique. Cette nouvelle fabrication permettra la création de 2 emplois supplémentaires.

Les ETS Bobet souhaitent donc se porter acquéreur de la parcelle restant à commercialiser sur la ZA à Voivres près le Mans et attenante à leur bâtiment actuel.

Il s'agit de la parcelle cadastrée ZH 242, d'une superficie de 11 864 m².

Le prix de vente proposé est de 13,50 € HT/m².

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'avis de France Domaine en date du 29 janvier 2021,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la vente de cette parcelle aux Ets BOBET et autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente chargée de l'économie et de l'emploi à signer l'acte à intervenir au prix de vente à 13,50 € H.T./m², frais d'acte en sus, ainsi que tout document relatif à cette acquisition.

OBJET : Voirie – Marché entretien de la végétation des voies communales et des chemins ruraux – hors agglomération

En février 2021, la Communauté de communes a lancé un accord-cadre mono-attributaire en procédure formalisée (durée de 3 ans) pour l'entretien de la végétation des voies communales et des chemins ruraux – hors agglomération – sur le territoire de la Communauté de communes.

Vu la tenue de la commission d'appel d'offres en date du 19 avril 2021,

Vu le procès-verbal de décision d'attribution de la commission d'appel d'offres,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les offres des entreprises suivantes :

Lot	Nombre d'offres	Entreprise retenue	Montant estimé sur la base de l'état indicatif des prestations annuelles
N° 1 : Communes de Chemiré-le-Gaudin, Eival-lès-le Mans, Guécélard, Louplande, Roëzé-sur-Sarthe, Souligné-Flacé, Spay, Voivres-lès-le-Mans	1	Léveillé Père et Fils	76 999,50 € H.T.
N° 2 : Communes de Cérans-Foulletourte, Fercé-sur-Sarthe, Fillé-sur-Sarthe, La Suze-sur-Sarthe, Malicorne-sur-Sarthe, Mézeray, Parigné-le-Pôlin, Saint Jean-du-Bois	1	Groupement Martin / Léveillé	88 088,02 € H.T.

Fait à La Suze sur Sarthe, le 11 mai 2021
Le Président de la Communauté de communes
Emmanuel Franco

